SIGIDURS
établissement public
PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Visa

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 5 octobre 2026 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 29 septembre 2026, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 26-70

Objet : Adoption du Guide de la commande publique du Sigidurs

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (34)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mmes BARON, BIDEL, DELPRAT, GAUTIER, ROLDAO-MARTINS, SCHLEGEL. MM., BOUCHE, CARNEL, DELCAMBRE (supplée M. DA COSTA), DOBBELS, DOMETZ, GENIES, JABUT, JOURNAUX, KONATE, MALLARD, MAQUIN, MARION, MARSEILLE, MELLA, PENEZ, PINTO DA COSTA, RENE, SAMAT, SATTLER, ZIGHA.
CA PLAINE VALLEE	Mmes DRUON-RIOT, PREHOUBERT, MOSOLO, MM. BATTAGLIA, MAURAY, SARETO
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	Mme BRETENOUX M. DIARRA.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
CA PLAINE VALLEE	Mme SCALZOLARO (Pouvoir à Mme DRUON-RIOT)
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. CORINTHE (Pouvoir à M. DIARRA)

Etaient absents excusés : (16)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE	Mme AMILCAR, RONGIONE, MM. BONNET, DUNOGUIES, GABILLET, ISAAC, KARADAG, LUNAZZI, PAMART, QUIQUEMPOIS.
CA PLAINE VALLEE	Mme OKONSKI, M. BELTRAME, BOURDIN, GOMES, FELLOUS.
CC CARNELLE PAYS DE FRANCE	M. ZAPIOR

Visa

Monsieur le Président expose :

Bases légales :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics ;

Vu le règlement intérieur du SIGIDURS ;

Vu les Conditions Générales d'Achat (CGA) du SIGIDURS ;

Contexte :

Dans un contexte de complexité croissante des marchés publics, le Sigidurs a élaboré un Guide de la commande publique pour harmoniser et sécuriser ses procédures d'achat. Ce référentiel, complémentaire aux Conditions Générales d'Achat (CGA), vise à :

- clarifier les étapes clés des marchés publics, de l'identification du besoin à l'exécution ;
- uniformiser les pratiques entre services en s'appuyant sur le Code de la commande publique (CCP) et les bonnes pratiques territoriales ;
- renforcer la sécurité juridique et optimiser la performance achat (maîtrise des coûts, délais et qualité).

Destiné aux élus et aux agents ce guide sera diffusé via l'intranet et des ateliers.

Objet :

Ce guide s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour son adoption par le Comité syndical marquera une étape clé pour renforcer la confiance des partenaires et la qualité des interventions du Sigidurs.

Structuré autour du cycle de vie des marchés, il détaille chaque étape – de la préparation (définition du besoin, allotissement, choix de la procédure) à l'exécution (suivi, avenants, pénalités, réception) – avec des outils concrets : modèles de documents (DCE, CCAP, CCTP), grilles de notation, fiches pratiques et exemples de clauses.

Priorité est donnée à la transparence (publicité, égalité de traitement), à la sécurité juridique (vérification des candidatures, gestion des offres irrégulières) et à l'optimisation des coûts (négociation, groupements de commandes).

Des annexes pratiques (modèles de documents, grilles de notation, fiches méthodologiques) le complètent afin de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle.

Ce guide a vocation à être un document évolutif, pouvant être régulièrement mis à jour et adapté en fonction des évolutions des processus internes, des logiciels, ainsi que des réglementations et législations applicables, afin de rester pleinement opérationnel et conforme aux exigences en vigueur.

Visa

Le Président entendu, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Guide de la commande publique du SIGIDURS, annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** sa diffusion auprès des élus et des agents du SIGIDURS,
- **PRECISE** que ce guide pourra être régulièrement actualisé afin de tenir compte des évolutions réglementaires, législatives et des procédures internes du Syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Signé électroniquement par:
Jean-claude GENIES

Francis MALLARD,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 12/10/26 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 12/10/26

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20261005-D26-70-DE
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026